

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUTE-GARONNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

DCM N° 2021-01

Séance du 28 janvier 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	15
Présents	12
Votants	14
Absents	3

L'an deux mille vingt et un, le 28 janvier, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

Date de convocation

21 janvier 2021

Date d'affichage

21 janvier 2021

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT et Messieurs Davy BRESSOLLES, Ghislain DE ROZIERES, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Jean-Pierre SOUAL, Christophe WUYAM

Excusés : Madame Sandra GARCIA-BONET donne procuration à Madame Céline ESCUDIÉ

Monsieur Vincent PRADELLES donne procuration à Monsieur Davy BRESSOLLES

Absent : Monsieur Laurent DUPUY

Secrétaire de séance : Madame Séverine TRUDGETT

OBJET : Autorisation du Conseil Municipal pour la vente de la parcelle de la station d'épuration

Un plan de situation a été transmis par mail aux membres du Conseil Municipal.

La station d'épuration en place depuis 1986 est vétuste et ne correspond plus à l'augmentation de la population. Depuis 2016, le syndicat RESEAU31 a réalisé des études pour la construction d'une station. Le montant total du marché s'élève à 1 480 000 € HT.

A la suite de la réunion de cadrage qui a eu lieu ce matin avec tous les participants au projet, Monsieur le maire annonce à l'assemblée que la nouvelle station d'épuration devrait être opérationnelle en mai 2022.

Le marché ayant été notifié fin 2020, Monsieur le Maire propose de délibérer afin de :

- **CEDER** la parcelle cadastrée F657, sise Moulin de Flottes, à RESEAU31 pour l'euro symbolique,
- et l'autoriser à **SIGNER** tous les documents concernant la vente de cette parcelle.

Il précise également que le syndicat prendra à sa charge les frais de notaire.

Après en avoir délibéré, par 14 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal approuve cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après
le dépôt en Préfecture le

05/02/2021

Et la publication le

05/02/2021



Le Maire,

Roger PEDRERO